Informations de base

1997/0924(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord EEE: modification de l'annexe XIV (concurrence) **Subject** 2.60 Concurrence 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	RELA Relations économiques extérieures		

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Transports, télécommunications et énergie	2059	1997-12-10

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/10/1997	Publication de la proposition législative	SEC(1997)0942	Résumé
24/10/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/11/1997	Vote en commission		
10/12/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
10/12/1997	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0924(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 000 Traité CE (avant Amsterdam) E 098
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	RELA/4/09436

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0557/1997 JO C 371 08.12.1997, p. 0046-0075	19/11/1997	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		**Référence**	**Date**	**Résumé**
Document de base législatif		SEC(1997)0942	17/10/1997	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
NON PUBLIE

Accord EEE: modification de l'annexe XIV (concurrence)

1997/0924(CNS) - 19/11/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé sans débat le projet de décision du comité mixte de l'EEE.

Accord EEE: modification de l'annexe XIV (concurrence)

1997/0924(CNS) - 17/10/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: le projet de décision du comité mixte de l'EEE vise la modification des annexes XI et XIV de l'accord de l'EEE en vue d'ajouter l'acquis adopté récemment dans le domaine des services de télécommunications et de la concurrence. CONTENU: afin d'assurer la sécurité et l'homogénéité juridiques requises, le comité mixte de l'EEE doit intégrer toute la législation communautaire pertinente à l'accord sur l'EEE dès que possible après son adoption. Le présent projet de décision vise: - la directive 96/2/CE de la Commission, modifiant la directive 90/388/CEE en ce qui concerne les communications mobiles et personnelles; - la directive 95/51/CE de la Commission, modifiant la directive 90/388/CEE en ce qui concerne la suppression des restrictions à l'utilisation des réseaux câblés de télévision pour la fourniture de services de télécommunications déjà libéralisés; - la directive 96/19/CE de la Commission, modifiant la directive 90/388/CEE en ce qui concerne la réalisation de la pleine concurrence sur le marché des télécommunications. La Norvège et le Liechtenstein sont prêts à accepter ces trois actes sans modification substantielle. Néanmoins, l'Islande a demandé une dérogation en qui concerne le délai de mise en oeuvre.